



PUBLIC

SALARIES D'ENTREPRISE /
FORMATEUR D'ORGANISME



TARIFS

nous consulter



AGENDA 2019

voir a2s-conseil.fr



DUREE

14 heures de formation



FORMATEUR(S)

Formateur de formateur certifié par l'INRS



PARTICIPANTS

Minimum: 4 participants

Maximum: 10 participants

NORD

A2S Conseil Nord 42 rue Duriez Merville

AISNE

A2S Conseil Aisne rue de Paris Origny-en-Thiérache

06 10 41 41 85 dominique.desein@a2s-conseil.fr

ACTEURS EN PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (SECTEUR IBC)

OBJECTIFS

- Former les salariés à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
- Rendre le salarié acteur de sa propre prévention :
 - Identifier les risques de son activité
 - Observer et analyser les situations dangereuses
- Participer à la maitrise des risques

CONTENU

Contenu basé sur 3 grands domaines de compétences :

- Être capable de se situer en tant qu'acteur PRAP
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail
- Être capable de participer à la maitrise du risque dans son entreprise

PRE-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

MODALITES D'ANIMATION

Alternance de diverses méthodes pédagogiques :

- ✓ Heuristique, interrogative, didactique, expositive, démonstrative,
- ✓ Ludique, applicative...

Avec techniques pédagogiques variées :

- ✓ Brainstorming, questionnaires, quizz, travaux de sous-groupes, energyser, apprentissage, démonstration
- ✓ Adaptation pédagogique aux besoins des stagiaires

SUPPORT

Cette formation est basée sur les documents de l'INRS : Référentiel V7 - 09/2018

VALIDATION

Cette formation sera validée par un contrôle continu et une épreuve certificative (Grille de certification PRAP du référentiel INRS)

Une attestation de fin de formation validant les compétences sera remise aux stagiaires Le certificat d'acteur PRAP a une validité de 2 ans

La Formation-action PRAP est intégrée dans le projet de Prévention (DU) des risques professionnels de l'entreprise ou de l'établissement (démarche de Prévention)

